

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 9 Avril 2025

DEL_20250409_15

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

29

20

25

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril,

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Emilie CORDIER
Hervé MORICE – Eric MEIGNEN – Denis ROULAND
Jean-Pierre LE CROM – Laurence DUPONT – Stéphanie BURNEL
Cécile OLIVIER – Marjorie GARCIA – Yannick BEAUVAIS
Thierno DIALLO – Brieg PICAULT – David PELON – Françoise HAFFRAY
Alain DESMARS (départ à 20h00)

Objet :

**Rapport
d'observation
définitives Chambre
Régionale des
Comptes
CARENE**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

10 avril 2025

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Sébastien WAIRY a donné son pouvoir à Emilie CORDIER
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Laurence DUPONT
- Jessica NICOLAS a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Didier NOUZILLEAU a donné son pouvoir à David PELON
- Alain DESMARS a donné son pouvoir à Gilles BRIAND (départ à 20h00)

Et que la convocation avait été faite le

27 mars 2025

(documents budgétaires)

Et le 2 avril 2025

Absents : Magali MACE – Cécile NICOLAS - Michel CONANEC – Aurélie LE GUNEHEC

Madame Dominique MAHE-VINCE a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

La chambre régionale des comptes Pays de la Loire a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire (CARENE) pour les exercices 2019 et suivants.

Le contrôle a porté sur la pression foncière et la maîtrise de l'artificialisation des sols dans le cadre d'une enquête régionale, et sur l'analyse de la situation financière, la fiabilité des comptes, la gestion des ressources humaines et la commande publique.

La lettre d'ouverture du contrôle a été notifiée à Saint-Nazaire Agglomération-La CARENE le 7 février 2024.

La Chambre a arrêté ses observations définitives sous la forme d'un rapport reçu par la CARENE le 16 décembre 2024. Le Président de la CARENE a apporté une réponse à ces observations le 15 janvier 2025.

Conformément à l'article L. 243-6 du code des juridictions financières, ce rapport, accompagné de la réponse apportée par la CARENE et notifié par la Chambre le 17 janvier 2025, a donné lieu à un débat lors du conseil communautaire du 4 février 2025.

Dès la tenue de cette réunion, ce document a été publié par la Chambre et, conformément à l'article L. 243-8 du code précité, a été transmis aux maires des communes membres, qui devaient inscrire son examen à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal, en l'occurrence cette séance du 9 avril .

Il vous est proposé de délibérer sur la proposition suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Pays de la Loire sur l'examen des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire (CARENE) pour les exercices 2019 et suivants ;

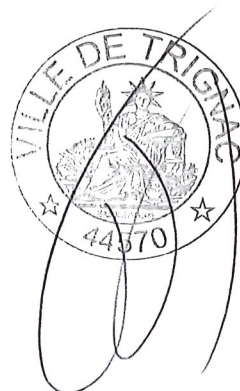
PREND ACTE de la présentation de ce rapport et des débats qui se sont tenus.

Envoyé en préfecture le 15/04/2025 Préfet le :

Reçu en préfecture le 15/04/2025 Préfet le :

Publié le :

ID : 044-214402109-20250409-DEL_20250409_15-DE



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT